

Communiqué de presse

Services à la personne

La Fesp et Fiducial Sofiral signent une convention de partenariat juridique

La FESP et la société d'avocats FIDUCIAL SOFIRAL viennent de signer une convention de partenariat permettant aux structures adhérentes de bénéficier d'une offre de services avec un tarif négocié pour un accompagnement juridique complémentaire, et le recours à un avocat en cas de contentieux.

La [Fédération du service aux particuliers](#) (FESP) représentée par Sandra KÜNTZMANN, vice-présidente de la FESP, a signé le 14 novembre 2017, à l'occasion de la 11^{ème} édition du salon des services à la personne (Sap) de Paris, une convention de partenariat avec la Société Fiduciaire Nationale Juridique et Fiscale [FIDUCIAL SOFIRAL](#), représentée par son directeur régional Maître Jean-Marie PETRAUD.

1

La FESP accompagne ses adhérents

Les entreprises de Sap connaissent depuis dix ans un constant développement, pour répondre aux attentes de la société. Le potentiel d'emplois du secteur est l'un des tous premiers en France avec 1,2 million d'embauches prévues entre 2015 et 2022. Cette dynamique s'accompagne d'une croissance soutenue de l'activité des entreprises qui doivent répondre à de nombreux défis en termes d'accompagnement et de sécurisation juridique.

Soucieuse de répondre à une demande croissante de ses structures de Sap, en matière sociale, fiscale, et de droit public, la FESP s'est rapprochée de FIDUCIAL SOFIRAL pour proposer une offre de services à ses adhérents, quelle que soit leur taille, couvrant des besoins d'assistance et de conseil complémentaires à l'assistance juridique dont ils bénéficient dans le cadre de leur adhésion annuelle à la fédération.

Une offre adaptée à toutes les entreprises quelle que soit leur taille

Avec deux cent cinquante collaborateurs répartis sur l'ensemble des territoires métropolitain et outre-mer, la société d'avocats FIDUCIAL SOFIRAL, membre du réseau

FIDUCIAL, leader du marché de services aux TPE/PME, est un partenaire juridique de référence en droit social, droit fiscal et droit public. Son travail en réseau, lui permet de se positionner en tant qu'expert reconnu sur les entreprises exerçant les métiers des Sap.

Les adhérents de la FESP peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier de solutions tarifaires forfaitisées en droit social (consultation juridique, gestion du contrat de travail, etc.), en droit fiscal et public (conseil en fiscalité d'entreprise, fiscalité du dirigeant, assistance en cas de contentieux, etc.) adaptées à leurs structures quel que soit leur nombre de salariés en prenant en compte leurs contraintes et obligations juridiques.

La signature de cette convention de partenariat, a permis de premiers échanges fructueux entre les dirigeants d'entreprise de Sap présents, et des avocats de FIDUCIAL SOFIRAL.



Jean-Marie Petraud, chargé de développement Fiducial Sofiral, Avocat, **Antoine Montant**, Avocat Fiducial Sofiral, **Olivier Peraldi**, directeur général de la Fesp, et **Sandra Küntzmann**, vice-présidente de la Fesp lors de la signature de la convention de partenariat, au salon Sap 2017.



Jean-Marie Petraud, chargé de développement Fiducial Sofiral, Avocat, et **Sandra Küntzmann**, vice-présidente de la Fesp lors de la signature de la convention de partenariat, au salon Sap 2017.

2

Visionner l'interview d'Antoine Montant, avocat Fiducial Sofiral
et Sandra Küntzmann, vice-présidente de la FESP
sur le site www.fesp.fr en cliquant [ICI](#)
